

Cadre réservé CAPITAINE	Reçu le : Retour fin de liste d'attente au :
--	---

RESERVATION D'UNE PLACE ANNUELLE SUR LISTE D'ATTENTE DU PORT DE LA PALMYRE

VOS COORDONNEES

NOM : **Prénom :**
Adresse :

Code postal : **Ville :**
Tél : **Fax :** **Portable :**

LA PERSONNE INSCRITE SUR LISTE D'ATTENTE DOIT ETRE PROPRIÉTAIRE MAJORITAIRE DU NAVIRE

VOTRE BATEAU

NOM : **Type :** Voilier / Moteur
Catégorie de longueur : **Largeur :**
Modèle : **Tirant d'eau :**
Immatriculation : **Poids :**

- A l'attribution du contrat annuel, la longueur hors-tout du bateau (avec moteur, bout-dehors, balcon, annexe, plage-arrière, bossoirs et tout élément fixé au bateau) devra correspondre à la longueur de la catégorie demandée.
- L'attribution ne se fera qu'après vérification des caractéristiques du bateau par les services du Port de LA PALMYRE.
- Dans l'hypothèse où ces mesures ne correspondraient pas à la longueur de la catégorie demandée, l'attribution sera caduque.
- En cas d'incertitude sur la catégorie de longueur désirée, nous vous conseillons de déposer plusieurs demandes de réservation.

A le
Signature (faire précéder la signature de la mention manuscrite « LU ET APPROUVE »)

TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur le formulaire préalable d'inscription sont enregistrées par le Syndicat mixte dans un fichier informatisé pour l'établissement de votre contrat d'amarrage et de toute facture s'y rattachant. La base légale du traitement est le contrat d'amarrage. Outre les services du Syndicat mixte habilités à les traiter en raison de leur rôle, les destinataires de ces données sont strictement limités à ce jour aux organismes et personnes en lien avec l'application du présent contrat et certains prestataires du Syndicat mixte en raison de leur rôle dans le traitement des données.

Il vous appartiendra de vérifier les informations stipulées dans le présent contrat et particulièrement celles identifiées par un astérisque (mentions obligatoires). Dans le cas où ces informations seraient erronées, il conviendra d'en informer la Capitainerie (par courriel ou modification manuelle sur le contrat avant renvoi).

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au Règlement Général à la Protection des Données (RGPD), l'utilisateur est en droit :

- De prendre connaissance, mettre à jour, modifier ou demander la suppression des données le concernant,
- De demander au responsable de traitement, de s'opposer ou de suspendre le traitement sur ses données lorsqu'il y a un litige sur le traitement ou les données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ses données dans ce dispositif, l'utilisateur peut contacter la Capitainerie du port de Royan par courriel (contact@port-royan.com) ou téléphone (05.46.38.72.22).

Si l'utilisateur estime, après nous avoir contactés, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut alors adresser une réclamation à la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés).

Comment s'inscrire sur la liste d'attente ?

L'inscription sur liste d'attente se fait en complétant le formulaire disponible à la capitainerie ou sur notre site (www.port-royan.com). Ce formulaire doit être déposé ou transmis à la Capitainerie par courrier ou courriel (capitainerie-du-port@orange.fr), et doit être dûment rempli et signé. Il vous sera adressé en retour une photocopie de votre demande munie du cachet du port et de la date d'enregistrement (date de réception de votre inscription).

Peut-on s'inscrire sur plusieurs catégories ?

Oui, il est conseillé de remplir une demande d'inscription dans plusieurs catégories (Voir les descriptions des catégories ci-dessous).

Comment fonctionne la liste d'attente ?

A réception, la demande est datée et il vous sera remis ou envoyé une copie du formulaire, munie du cachet du Port de Bonne-Anse et de la date de dépôt (équivalente à celle de l'enregistrement). Les demandes sont classées en fonction de cette date de dépôt et de la longueur du bateau.

Rappel : la longueur prise en compte est la longueur hors tout, du saillant du davier d'étrave au saillant du tableau arrière, y compris les appareils fixes (tels que delphinière, bout-dehors, plage de bain, etc...), il est aussi important de noter la largeur afin de faciliter le choix de l'emplacement.

Faut-il être propriétaire d'un bateau pour s'inscrire ?

Non, il suffit simplement de choisir une catégorie de longueur ou plusieurs, ce qui déterminera sa catégorie. Il en existe 11 : < 4.99m, 5-5.99m, 6-6.49m, 6.50-6.99m, 7-7.49m, 7.50-7.99m, 8-8.99m, 9-9.99m, 10-10.99m, 11-11.99m, 12m et plus. Toutefois, vous devez remplir une demande par longueur souhaitée

L'inscription est-elle permanente ?

Non, l'inscription doit être renouvelée chaque année. Pour simplifier la procédure, les services du Port envoient en début d'année, à chaque inscrit, un courrier de renouvellement. Un coupon réponse, mentionnant le rang dans la ou les catégorie(s) demandée(s), est à retourner dans un délai fixé, signé, daté et accompagné d'un règlement de 20 euros (tarif 2020), quelque soit le nombre de catégories. Une facture soldée vous sera retournée.

A défaut d'une réponse, la demande sera annulée de plein droit et le demandeur en sera informé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Peut-on se réinscrire suite à une annulation ?

Oui, mais il s'agira d'une nouvelle demande. L'annulation est toujours définitive, la position antérieure dans la liste est donc définitivement perdue. La date d'inscription retenue sera celle de la nouvelle demande.

Que se passe-t-il en cas de changement de bateau pendant l'attente ?

Si les caractéristiques du nouveau navire ne correspondent pas à une catégorie dans laquelle le propriétaire s'est inscrit, il doit remplir une nouvelle demande dans la catégorie correspondante, qui prendra effet à sa date de dépôt.

La liste est-elle consultable ?

Oui, sur demande, à la Capitainerie, conformément aux obligations édictées par la C.N.I.L concernant les fichiers informatiques (confidentialité des données). Compte tenu des informations personnelles qu'elle contient, la liste d'attente n'est pas affichée. Nous en conservons un historique complet.

Comment sont attribués les emplacements ?

Les attributions interviennent dans l'ordre d'inscription sur liste d'attente en fonction des catégories, afin que les mesures du bateau soient compatibles avec les dimensions de l'emplacement libéré (la largeur du bateau est également très importante, pour les décisions d'attribution).

Que se passe-t-il en cas de refus d'une proposition de place ?

- ☐ Si le demandeur souhaite demeurer sur liste d'attente, il devra le préciser par écrit au moment du refus de la proposition. Sa demande sera alors incluse à nouveau à la date du refus de proposition, elle sera donc remise en fin de liste d'attente dans la catégorie proposée en contrat.
- ☐ Sans réponse dans les délais fixés, la demande sera définitivement annulée. La confirmation de suppression de liste d'attente sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception. Pour reprendre rang sur la liste d'attente, il faudra remplir une nouvelle demande.

Quelles sont les obligations du demandeur ?

Le demandeur doit impérativement, sous peine de ne pas voir sa demande aboutir, informer par écrit la Capitainerie de tout changement d'adresse, coordonnées téléphoniques, mails ou caractéristiques du bateau.

Les services du port ne procéderont à aucune recherche en cas de retour de courrier suite à une mauvaise adresse et ne pourront être tenus responsables d'un courrier non parvenu à destination. La demande sera annulée.